

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-quatrième séance – Lundi 10 novembre 2008, à 20 h 45

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Patrice Mugny* et *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne*, *Isabelle Brunier*, *M. Christophe Buemi*, *M<sup>me</sup> Christine Camporini*, *M. Yves de Matteis*, *M<sup>mes</sup> Hélène Ecuyer*, *Nathalie Fontanet*, *Catherine Gaillard*, *Laetitia Guinand*, *MM. Georges Queloz*, *Jean Sanchez* et *M<sup>me</sup> Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 23 octobre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 novembre, mercredi 5 novembre et lundi 10 novembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Annina Pfund et Mary Pallante: «De l'air à la place Dorcière!» (M-782)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'emplacement actuel de la gare routière qui n'a plus sa raison d'être;
- l'engorgement au centre-ville à toute heure de la journée;
- le trafic intense dans le quartier de la gare, les quais et le pont du Mont-Blanc;
- la pollution engendrée par les gaz d'échappement des poids lourds;
- les manœuvres difficiles pour les cars dans les rues attenantes;
- la possibilité de rejoindre une gare routière délocalisée, par les transports en commun, train, puis par la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) dans quelques années;
- les nombreuses études faites constatant cette situation bloquée;
- le manque de volonté des pouvoirs publics d'avoir un projet commun,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4821.

## Motion: place Dorcière

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève et les différents partenaires caristes afin:

- de faire au Conseil municipal un point de situation des nombreuses études qui ont analysé l'impact de la gare routière au centre-ville, ses nuisances et sa possible délocalisation;
- de transférer la gare routière hors les murs, par exemple proche de l'aéroport et des commodités de transports autoroutiers directs;
- de réhabiliter la place Dorcière en un lieu plus agréable.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S)**. La motion M-782 demande de déplacer la gare routière et de réhabiliter la place Dorcière. Faisons un peu d'histoire! Ma collègue Isabelle Brunier est absente aujourd'hui, mais elle a édité un texte sur les fontaines de Genève dans un ouvrage consacré aux établissements et édifices publics du canton, et ce que je vais vous dire ce soir, Mesdames et Messieurs, en est inspiré.

A son origine, dans les années 1850, l'actuelle place Dorcière était bien une promenade publique dégagée, ponctuée au sud par l'église Anglaise et au nord par la magnifique fontaine des quatre saisons. Elle tire son nom du sculpteur Louis Dorcière, qui dessina et réalisa la première version de cette fontaine. Toutefois, en mauvais état, celle-ci fut refaite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le sculpteur Pierre-Emile Leysalle.

Après la Seconde Guerre mondiale, le choix de cet emplacement proche de la gare ferroviaire pour y installer la gare routière se justifiait. Mais, aujourd'hui, c'est une véritable aberration urbanistique! Il semblerait donc logique de déplacer cet équipement indispensable qu'est la gare routière près de la gare de l'aéroport de Cointrin, à la sortie de l'autoroute. Ainsi, ses utilisateurs pourraient rejoindre le centre-ville en quelques minutes, sans que les autocars ne créent des embouteillages en ville.

Il y a quelques jours – vous l'avez peut-être lu dans la presse genevoise, chers collègues – un habitant de Coligny félicitait par écrit le magistrat Maudet d'avoir réhabilité la place Simon-Goulart à Saint-Gervais, et demandait que quelque chose soit fait à la place Dorcière. Les socialistes invitent donc le Conseil municipal à renvoyer la motion M-782 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

*Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli (UDC)**. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre estime qu'il faut par-

fois savoir taire son obsession antivoiture – surtout lorsqu’il s’agit de transports en commun, comme c’est le cas dans la motion M-782. A nos yeux, il est clair qu’une station d’autocars a sa place en ville et, dans la mesure du possible, au centre-ville.

Dès lors, si nous pouvons comprendre que la place Dorcière ne soit pas – ou ne soit plus – l’endroit idéal pour la gare routière, nous ne pouvons souscrire à l’idée de déplacer cette dernière à l’aéroport. L’autocar, par sa nature même, doit permettre aux voyageurs d’arriver au cœur de la cité. Il nous faut donc absolument faire preuve d’imagination et trouver un lieu en ville pour accueillir la gare routière, par exemple – mais ce n’est qu’une suggestion – à Rive, face aux Halles; ce serait une possibilité à envisager, mais il y en a d’autres.

Nous proposons donc l’amendement suivant, qui consiste à remplacer la deuxième invite de la motion M-782 par l’invite nouvelle suivante:

*Projet d’amendement*

«– de chercher, notamment sur la base des diverses études déjà effectuées, un lieu adéquat pour une gare routière en ville de Genève;»

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). La gare routière est l’exemple typique de ces longs serpents de mer dont la Genève politique n’a que trop l’habitude. Des rapports, des motions, des questions orales... il y en a eu autant, à ce sujet, au niveau du Canton qu’à celui de la Ville! Malgré ces diverses gesticulations politiques, la place Dorcière est encore encombrée d’autocars qui bloquent le quartier et polluent, faisant de ce lieu l’un des plus désagréables de notre ville. Certes, une partie des lignes de transport ont été transférées au parking 33 de l’aéroport, mais ce n’est pas suffisant: c’est tous les autocars qu’il faut supprimer au centre-ville! Le Conseil d’Etat lui-même le reconnaît dans sa décision datée du 23 juillet 2003. En réponse à la question écrite QE-124, le Conseil administratif faisait référence à cette décision du Canton. Je cite: «Une fois ce dimensionnement terminé, il sera possible, en fonction des résultats, de déterminer un lieu susceptible de remplacer le site actuel de la place Dorcière en tenant compte des besoins mis en évidence et de le réhabiliter.»

Lors de la campagne pour les dernières élections municipales, presque tous les partis représentés dans cette enceinte ont milité pour une meilleure qualité de vie en ville, des places rendues aux citoyens et davantage de convivialité. Mesdames et Messieurs, nous avons ici la possibilité de tenir nos promesses. La place Dorcière est déjà entourée de deux grandes artères sur lesquelles la circulation est intense, à savoir la rue du Mont-Blanc et la rue des Alpes. Cette situation n’est

## Motion: place Dorcière

guère supportable pour ses habitants! Faut-il donc y ajouter des autocars bruyants et polluants, qui peinent à circuler dans les rues étroites aux alentours de la place Dorcière? Sans parler des embouteillages qui les empêchent de respecter leurs horaires et d'y accéder facilement.

La gare routière au centre-ville, c'est une vision du passé. Il faut collaborer avec le Canton et les communes pour la sortir de la ville. Le nœud de transports que représente l'aéroport serait idéal: les touristes arrivés en avion ou en train pourraient prendre leur autocar très rapidement, et les Genevois y accéder facilement grâce aux transports publics qui desservent largement cette zone. Ayons enfin le courage de déplacer ces autocars et de réaménager la place Dorcière, pour lui redonner une véritable convivialité! Après tout, c'est une place magnifique, je ne sais pas si vous l'avez déjà regardée, chers collègues... Elle est entourée d'immeubles constituant un ensemble architectural cohérent, une grande fontaine est en son centre et une église au bout, tout entourée de magnifiques arbres. Il ne faudrait donc pas grand-chose pour faire de la place Dorcière un lieu où les Genevois, autant que les touristes, auraient plaisir à déambuler.

**M. Alexis Barbey (L).** Il est vrai que, dans les films américains des années 1950, la gare des bus est un élément extrêmement prenant dans le paysage urbain: c'est un équipement très important, avec de nombreux quais... Mais les libéraux pensent que, pour Genève, il s'agit de raison garder. Nous avons une gare routière pour les autocars dont la grandeur est proportionnelle à celle de la ville, c'est-à-dire qu'elle est à taille humaine. D'autre part, on n'arrive pas à Genève après vingt heures d'autocar! Notre cité est relativement proche d'autres villes d'où partent ces véhicules, et l'idée de déplacer la station en périphérie, dans la proximité de l'aéroport, paraît forcément quelque peu disproportionnée.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons parlé ce soir de chantiers extrêmement importants pour notre ville: la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Ces nouveaux aménagements redessineront l'ordre de priorité des transports en commun à Genève. Les libéraux pensent donc qu'il convient de tenir compte des travaux qu'ils occasionneront pour choisir l'emplacement de la gare routière. La place Dorcière n'est peut-être pas le pire des emplacements, mais nous ne pouvons pas le dire à ce stade. Il me semble que ce sera à la commission de l'aménagement et de l'environnement d'en décider, après examen du dossier, et c'est pourquoi le Parti libéral propose de lui renvoyer la motion M-782.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Aux yeux des radicaux, la problématique de la place Dorcière est multiple. Il est évident que nous plébiscitons la possibilité

d'accueillir en ville une gare routière reliant Genève à d'autres cités grâce à des lignes d'autocar – un moyen de transport utilisé par de nombreuses personnes, même si le train existe aussi et si l'avion connaît actuellement un essor important.

Pour nous, les nombreuses études menées sur la problématique de la gare routière démontrent qu'il existe un vrai problème, c'est pourquoi nous souhaitons faire le point de la situation avant de nous déterminer sur le bien-fondé de l'implantation actuelle de la gare routière à la place Dorcière. S'il faut la déplacer, il s'agit de la maintenir en milieu urbain. En effet, il ne nous semble pas très intelligent d'avoir une gare routière hors du territoire de la ville. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la motion M-782 soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** Monsieur le président, je vous prie de dire à M. Hämmerli qu'il ferait mieux de se renseigner sur les projets d'aménagement prévus dans les alentours des Halles de Rive. En outre, je signale à certains groupes dans cette enceinte que la gare de Cointrin est à seulement cinq à sept minutes en train de la gare de Cornavin.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous entrerons en matière sur la motion M-782, qui nous semble judicieuse et pertinente. Il est vrai que le centre-ville est engorgé de véhicules et qu'il faudrait procéder à des aménagements tels qu'un marché aux fleurs ou des expositions pour le rendre un peu plus convivial. Il y aurait bien des manières d'utiliser la place Dorcière, aujourd'hui! C'est pourquoi nous convenons qu'il faudrait peut-être délocaliser la gare routière, qui n'a pas de véritable raison d'être au centre-ville. Cela d'autant plus que, la gare ferroviaire se situant à exactement à trois minutes de cette place, je ne vois pas quelles difficultés supplémentaires pourraient rencontrer des personnes arrivant en train depuis l'aéroport pour se rendre au centre-ville.

**M. Jacques Hämmerli (UDC).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'apprécie toujours beaucoup quand on me fait la leçon... En 1979, je siégeais dans cette salle et nous parlions déjà des projets d'aménagement de Rive. C'était il y a trente ans! Dans mon intervention de tout à l'heure, je n'ai pas exclu la possibilité d'un déplacement de la gare routière, mais j'ai demandé que l'on étudie d'autres propositions que celles émises dans la motion M-782. Regardez l'espèce de no man's land qu'est devenue la rue Pierre-Fatio

aujourd'hui, Mesdames et Messieurs! Si c'est de l'aménagement urbain, je trouve que la ville de Genève est tristement aménagée!

Madame Duarte Rizzolio, si vous menez une longue carrière politique – ce que je vous souhaite – vous en verrez bien d'autres, des projets avortés comme ceux de Rive! Alors, s'il vous plaît, passez-vous de ce genre de commentaires qui n'apportent absolument rien au débat!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes favorables au renvoi de la motion M-782 en commission, où nous pourrions vous exposer l'ensemble des études menées sur la délocalisation de la gare routière.

La place Dorcière constitue un nœud de circulation très compliqué, car le trafic local s'y arrête – je parle d'autocars qui emmènent les skieurs dans la vallée du Rhône ou à Thonon – en même temps que le trafic international. Avant l'entrée en fonction de la ligne Easy Jet Nice-Genève, un autocar partait de la gare Dorcière pour aller quasiment jusqu'à Nice, en passant par Sisteron. D'autres lignes traditionnelles aboutissent à ces endroits, sans compter un certain nombre d'entre elles qui ne font que du «cabotage» en France voisine.

Nous avons donc fait étudier différentes propositions par les services de la Ville, et nous vous les soumettrons. Je pense notamment à l'une d'entre elles qui envisageait le déplacement de la gare routière devant la poste de Montbrillant, d'une part, et à l'aéroport, d'autre part. Mais les gens qui arriveraient à l'aéroport devraient ensuite se rendre à l'autre gare, tout près de la place Dorcière, ce qui engendrerait un surplus de circulation. D'un point de vue écologique, cette situation ne serait donc pas satisfaisante.

J'ajoute que la gare Dorcière est une gare privée qui appartient à une association de voyageurs; si nous la déplaçons, il nous faut lui trouver un autre lieu d'accueil. M. Hämmerli a tout à fait raison de dire que, il y a trente ans, toute une série de places ont été pressenties à cet effet mais, finalement, nos prédécesseurs ont jugé plus judicieux de maintenir la gare routière à la place Dorcière, où elle est relativement bien située. Quoi qu'il en soit, les résultats de toutes ces études sont à votre disposition, Mesdames et Messieurs. Nous espérons trouver avec vous une solution plus adéquate mais, je le répète, rapprocher la gare routière de l'aéroport ne semble pas favorable. Nous en discuterons en commission.

**Mis aux voix, l'amendement de M. Hämmerli est accepté par 38 oui contre 22 non.**

**Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.**

**4. Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Christiane Olivier et Mary Pallante: «Pour une véritable politique de rues piétonnes» (M-783)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le manque d’assiduité politique à améliorer la qualité de vie des habitant-e-s en offrant des lieux sans voitures, des espaces de rencontre et de jeux;
- la pollution permanente et les nuisances sonores, dues à la circulation de transit, qui empêchent les habitant-e-s de goûter à une certaine tranquillité;
- que la situation actuelle n’invite pas à la balade, ni à prendre le temps d’une découverte de nos rues et de nos quartiers;
- l’absence de véritables tracés piétons dans chaque quartier de la ville, qui favoriseraient à la fois les rencontres, les promenades, mais aussi le développement des petits commerces,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se joindre à l’Etat de Genève pour:

- élaborer un plan de rues piétonnes dans chaque quartier de la ville, si possible reliées entre elles, tel qu’imaginé pour la pénétrante verte;
- proposer un projet d’aménagement de ces espaces réhabilités;
- inscrire ce projet de zones piétonnes dans le plan directeur communal.

**M. Grégoire Carasso (S).** Chers collègues, je vous présenterai en quelques mots la motion socialiste M-783, qui a pour principal objectif l’amélioration de la qualité de vie à Genève. Elle invite la municipalité à élaborer un plan de rues piétonnes dans chaque quartier de la ville, d’une part, et à proposer un projet d’aménagement de ces espaces réhabilités, d’autre part. Tel est le point central de notre motion.

Je le répète, elle vise à améliorer la qualité de vie des Genevois de tout le canton grâce à l’extension et au développement du réseau de rues piétonnes, ce qui permettra de diminuer la pollution de l’air et la pollution sonore, ainsi que de développer la mobilité douce. Elle donnera également aux habitants la possibilité de se réappropriier l’espace public et de réinventer la vie de quartier dans un esprit de proximité. Nous savons à quel point la qualité de la vie à Genève est un

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4822.

atout majeur, non seulement pour ses habitants, mais également pour le secteur touristique, les entreprises – grandes ou petites – les organisations internationales, l'Université et j'en passe.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir cette motion socialiste, qui propose l'établissement d'un plan de rues piétonnes dans chaque quartier de la ville, et à la renvoyer pour étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je préfère le dire tout de suite: nous voterons le renvoi en commission de la motion M-783, car nous pensons qu'elle est intéressante. Nous sommes aussi d'avis que la population doit se réappropriier la ville.

Néanmoins, j'aimerais émettre une réserve. Notre groupe présentera prochainement une modification du plan d'utilisation du sol (PUS), largement commenté à l'époque à propos de l'insécurité induite par la disparition des petits commerces. A notre avis, il convient de concevoir une urbanisation plus humaine dans les villes, avec plus d'habitants et moins d'entreprises. Si nous nous contentons d'aménager des rues piétonnes sans penser qu'il doit y avoir des habitants et des commerces – petits et grands – à ces endroits, nous en ferons des zones désertes extrêmement dangereuses. Cette motion est une manière de mieux affirmer notre volonté à tous de rendre Genève plus conviviale et plus vivante, afin qu'elle soit un lieu de vie et non pas seulement un lieu de passage ou une cité-dortoir.

C'est dans cette perspective que la motion M-783 est intéressante, car elle demande d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne dans chaque quartier. Sur ce plan, je crois qu'il y a du travail à faire pour compléter notre tentative de modification du PUS. Je le répète, il s'agit de rendre Genève plus conviviale, plus proche de notre idéal d'une ville où nous pourrions laisser les enfants jouer dans la rue comme certains d'entre nous le faisaient quand ils étaient petits. C'est ce dont nous rêvons tous, notre priorité à tous!

Tout le monde doit pouvoir se réappropriier l'espace public. Mais, pour ce faire, il faut qu'il y ait des habitants en ville; je signale que, aujourd'hui, certains quartiers sont morts à partir de 18 h 30, parce qu'ils n'accueillent que des bureaux, qui sont fermés le soir. Dans ce cas, je le répète, les rues piétonnes sont des coupe-gorge! Nous pensons donc qu'il faut considérer la problématique dans son ensemble, car la motion M-783 ne constitue que l'une des pierres de l'édifice qu'est la reconstruction d'une vie citadine aux dimensions humaines. Telle est la raison pour laquelle nous renverrons cet objet en commission.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous ne pouvons qu'être d'accord avec M<sup>me</sup> Salika Wenger, lorsqu'elle évoque le «vivre ensemble». En outre, les démocrates-chrétiens trouvent que l'initiative des Verts pour revendiquer 200 rues piétonnes à Genève est une bonne idée. De même, nous pensons que la motion M-783 mérite d'être étudiée en commission. Mais à notre avis – et ce n'est absolument pas contradictoire avec le discours des Verts, des socialistes et d'A gauche toute! – tout cela doit faire partie d'une approche globale. On ne peut pas étudier les rues piétonnes sans se pencher également sur la problématique des transports publics, la situation des commerçants et le stationnement.

Le Parti démocrate-chrétien propose donc un amendement qui consiste à ajouter à la motion une quatrième invite stipulée comme suit:

*Projet d'amendement*

«– prévoir des mesures d'accompagnement, telles que la proximité des transports publics et les possibilités de stationnement.»

Ce n'est pas la révolution, c'est tout simplement du bon sens! J'espère que vous adhérerez à cette suggestion, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Vous vous en doutez, chers collègues: les Verts se réjouissent de l'existence de la motion M-783! Le Conseil administratif devrait être content, lui aussi, puisqu'il a fait dans son discours de législature la déclaration suivante: «Parallèlement, la Ville s'ouvrira vraiment aux piétons et aux cyclistes. Après des décennies du tout à la voiture, nos prédécesseurs récents avaient déjà fortement infléchi la politique de soutien aux modes de déplacement doux et à leur corollaire, la répartition des espaces publics. Nous entendons stimuler et renforcer le processus enclenché en rendant une part importante de la chaussée à la déambulation et aux déplacements doux.» Je me réjouis de voir bientôt la réalisation de ces belles intentions, et je pense que la motion M-783 rafraîchira la mémoire du Conseil administratif à l'égard de ses promesses...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à vous rappeler que la prédominance de la voiture n'a pas uniquement des conséquences sur le plan de l'environnement et de la santé, mais qu'elle implique également certains corollaires sociaux. C'est bien la raison pour laquelle – j'en conviens avec mon préopinant démocrate-chrétien – il faut voir le projet dans sa globalité. Il est souvent question de déprédations dans des préaux où les jeunes se réunissent; mais ce problème est en partie dû au fait que les espaces publics sont rares, dans notre ville! Si nous rendons une partie de la chaussée aux piétons, la prédominance de la voiture sera moindre et les surfaces ouvertes à tous – notamment aux jeunes –

## Motion: rues piétonnes

plus importantes. Au lieu de lutter contre les déprédations en clôturant les préaux, nous devrions ouvrir plus d'espaces aux jeunes, notamment dans les rues.

Certains déclarent avoir besoin de leur voiture pour leur vie sociale. Dans cette enceinte, il n'y a pas longtemps, nous avons débattu sur l'ajout à chaque immeuble de places de stationnement pour les visiteurs dans les plans localisés de quartier (PLQ). Mais, pour nous, la vie sociale se passe aussi dans la rue – à condition qu'il soit possible de s'y tenir sans se faire renverser par une voiture! C'est exactement ce que vise notre initiative pour la création de 200 rues piétonnes à Genève; je profite d'ailleurs de cette tribune pour vous annoncer que la récolte des signatures a abouti avec un succès phénoménal. Nous estimons que la motion M-783 est complémentaire à ladite initiative, et qu'elle sera très utile pour nous aider à discerner plus concrètement les rues qui se prêtent à la piétonisation.

J'aimerais encore vous transmettre une brève information de dernière minute, chers collègues. On peut lire dans la presse électronique d'aujourd'hui les résultats du dernier microcensus. Ils nous disent que, dans notre canton, la part de la voiture est en diminution, tandis que celle des déplacements à pied a augmenté. Raison de plus pour soutenir la motion M-783!

Il me reste encore à relever que l'invite demandant de proposer un projet d'aménagement de ces espaces réhabilités nous cause un léger souci. En effet, ce genre de projets risque toujours l'échec pour des raisons budgétaires. Il se trouve que, à Genève, les aménagements que nous avons l'habitude de faire sont toujours très coûteux – les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement savent de quoi je parle! Or les Verts aimeraient souligner que les rues piétonnes ne nécessitent pas forcément des aménagements très coûteux, on peut les réaliser avec peu de moyens – éventuellement en invitant les habitants à participer à leur mise en place.

Nous avons l'intention d'amender la motion M-783, mais nous le ferons à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous la renverrons.

**M. Gilbert Schreyer** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera la motion M-783. Comme nous l'avons appris, les Verts ont lancé une initiative pour la création de 200 rues piétonnes, qui a abouti. Laissons le peuple décider l'aménagement de notre ville! En outre, nous venons tous de recevoir le plan directeur communal de la Ville de Genève où figure, à la page 144, le schéma d'intention pour l'extension du centre piéton. Pour ces deux raisons, l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur cette motion.

De plus, la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui se réunit demain, aura le privilège d'entendre le magistrat Pagani expliquer ce plan

directeur; nous n'avons donc pas besoin de renvoyer cette motion en commission, car les commissaires socialistes pourront alors lui poser toutes les questions qu'ils voudront à son sujet!

**M. Alexis Barbey (L).** La politique des rues piétonnes: vaste sujet qui nous occupe régulièrement et qui a tendance, par sa récurrence, à bercer les soirées du Conseil municipal... Mais une vraie politique des rues piétonnes, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas, comme l'a fait M<sup>me</sup> Wenger tout à l'heure, se laisser bercer par les réminiscences de soirées paisibles dans des rues vides de voitures, où l'on pouvait laisser les enfants vaquer à leurs occupations sans avoir besoin de s'en préoccuper. Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas cela! Cet idéal ne concerne d'ailleurs que très peu de personnes, à Genève. Quand on habite à la rue des Deux-Ponts, on n'a pas la possibilité de laisser ses enfants vaquer dans la rue sans autre; il en va de même au quai Gustave-Ador ou au quai Wilson. Tant mieux pour ceux qui se souviennent de ces époques dorées, mais je ne pense pas qu'ils constituent un pourcentage important de la population genevoise!

La politique des rues piétonnes, c'est se préoccuper également des moyens d'y accéder. Que feront les gens de leur véhicule automobile? Pour les libéraux, il n'est pas question d'envisager de réserver une partie de l'espace public sur la voirie en faveur d'une catégorie de personnes désirant se mouvoir, au détriment d'autres catégories de gens. Il n'est donc pas question d'aménager une rue pour les vélos qui ne soit pas également destinée aux voitures et aux transports publics. Nous ne saurions aménager des rues piétonnes sans nous préoccuper de ce qu'il adviendra des automobiles.

Le groupe libéral, à première lecture, souhaitait refuser la motion M-783 sans autre forme de procès; il propose cependant un amendement qui la rendrait acceptable à ses yeux – ou, en tout cas, qui justifierait son renvoi en commission pour étude. Il s'agit de faire suivre la première invite d'une invite formulée comme suit:

*Projet d'amendement*

«– imaginer, en complément, une solution alternative au trafic automobile, en particulier en proposant des parkings à proximité des rues piétonnes.»

Je dépose à l'instant ce projet d'amendement auprès du bureau du Conseil municipal. S'il est accepté, le Parti libéral proposera de renvoyer la motion M-783 à la commission désignée par ses auteurs – dont je ne vois d'ailleurs pas mention dans le texte. Si tel n'est pas le cas, nous n'entrerons pas en matière sur cet objet.

**Le président.** La commission proposée est celle de l'aménagement et de l'environnement.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Ce projet de motion a suscité quelques débats au sein du groupe radical, qui a finalement décidé de la renvoyer en commission de l'aménagement et de l'environnement pour les raisons suivantes. D'une part, nous sommes d'accord avec l'amendement proposé par les démocrates-chrétiens: le Conseil municipal doit demander au Conseil administratif d'imaginer des mesures d'accompagnement ne visant pas seulement l'aménagement de parkings près des zones piétonnes, mais également la prise en considération de la proximité des transports publics; ce point de vue nous semble marqué au coin du bon sens.

D'autre part, la qualité de vie des habitants et la problématique de la circulation de transit à Genève nous tiennent à cœur. Dans la mesure du possible, nous souhaitons maintenir une ville attractive aussi bien pour les activités économiques que pour les gens qui y habitent. D'après nous, la circulation de transit n'est donc pas forcément un mal nécessaire.

Il est vrai que l'initiative des Verts pour l'aménagement de 200 rues piétonnes a été largement plébiscitée par la population. Par conséquent, il nous paraîtrait irresponsable de nous opposer à un projet de motion allant dans le même sens, puisque la population se soucie, elle aussi, de la piétonisation de l'espace public. Il nous semble qu'il faut étudier la question, afin de trouver une solution aussi rassembleuse que possible au vu des différentes positions adoptées par les uns et les autres dans cette enceinte.

Nous souhaitons également relever deux points déjà évoqués précédemment. Le premier l'a été par ma préopinante des Verts au sujet de la deuxième invite du projet de motion M-783. Les aménagements urbains coûtent cher, nous sommes bien placés pour le savoir. Nous pensons donc que la piétonisation de l'espace public ne doit pas être conditionnée systématiquement par l'existence de projets d'aménagement coûteux.

Le deuxième point problématique, à nos yeux, est l'inscription de cette motion dans le plan directeur communal. Nous aimerions étudier cet aspect de plus près à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Comme l'a dit mon préopinant de l'Union démocratique du centre, ce plan est actuellement à l'étude de ladite commission, et il semble difficile d'y ajouter des éléments encore à définir. Pour toutes ces raisons, nous renverrons le projet de motion M-783 à la commission de l'aménagement et de l'environnement en acceptant l'amendement des démocrates-chrétiens, qui nous semble plus large que celui des libéraux.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je ne dirai que quelques mots. J'aimerais adresser une remarque à un membre du Parti libéral qui nous a fait tout à l'heure une longue tirade sur la capacité du Conseil municipal de traiter rapidement les différents textes qui lui sont soumis. Je ne siège pas depuis aussi longtemps que lui dans cette enceinte, mais je signale qu'il est plutôt rare d'amender des objets avant même leur renvoi en commission. Une majorité d'entre nous souhaite le renvoi de la motion M-783 en commission pour étude, aussi je m'étonne que certains envisagent déjà de l'amender au stade de l'entrée en matière.

J'aimerais encore évoquer la rue des Deux-Ponts, où j'ai habité pendant plus de deux ans. Je n'imagine pas que l'on puisse, demain, laisser jouer les marmots sur cet axe, qui compte jusqu'à sept voies de circulation pour les voitures, bus compris. Mais ce n'est pas parce que cette perspective ne me paraît pas immédiatement réaliste que l'engagement en faveur d'une mobilité douce et la prise en compte de tous les acteurs – piétons inclus – au cœur de la ville de Genève ne constituent pas une préoccupation des socialistes et, manifestement, d'une bonne partie des groupes représentés dans cette enceinte, ce dont je me félicite.

Quelques mots encore sur le fond de la motion M-783 des socialistes. Rédigée au mois de mars 2008, elle correspond à notre programme, celui que nous avons présenté lors des précédentes élections municipales. Il s'agit là d'une intention politique qui n'a absolument pas pour objectif d'interférer avec l'étude en cours du plan directeur communal, mais, bien au contraire, de s'y intégrer. Nous sommes là pour faire de la politique, et c'est un acte politique que nous exprimons par le biais de ce texte. Je suis très heureux de constater que même des groupes ne faisant pas partie de l'Alternative le soutiennent.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve).** J'interviens pour me prononcer sur les amendements déposés en cours de débat. Tout d'abord, Monsieur le président, vous pourrez transmettre à mon préopinant libéral qu'il ne s'agit pas de réserver la rue à certains de ses utilisateurs et non aux autres, mais de rétablir un équilibre encore totalement inexistant. Nous refuserons donc l'amendement des libéraux, de même que celui des démocrates-chrétiens. En effet, pour nous, envisager l'aménagement de zones piétonnes implique de toute manière la prise en compte de la proximité des transports publics.

Pour en revenir aux détails du microcensus publié aujourd'hui sur l'internet et dont je parlais dans mon intervention de tout à l'heure, la part des déplacements en voiture a diminué de 48% à 39% à Genève, ce qui montre déjà les effets de la politique menée par la Ville en la matière. Mais nous avons d'autant plus de raisons de poursuivre nos efforts dans ce sens que nous n'avons toujours pas résolu les problèmes de pollution, avec toutes leurs conséquences sur la santé publique.

Les ménages sans voiture ont augmenté de 20% à 24%. Cela signifie que la population a de moins en moins besoin de places de stationnement, et que les gens sont de plus en plus nombreux à avoir compris que la vie en ville était tout à fait possible sans voiture.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, je suis tout à fait désolé de constater que, dès que nous parlons de mobilité et de rues piétonnes, nous retrouvons l'éternel clivage droite-gauche. Au début de ce débat, en écoutant les interventions des uns et des autres, j'avais l'impression que vous aviez tous compris que seule une approche commune nous permettra de résoudre ces problèmes. Or nous nous retrouvons maintenant avec la droite qui défend les transports et les parkings, et la gauche qui défend la mobilité douce et les rues piétonnes, comme si nous n'en voulions pas... Je caricature un peu la situation, mais c'est tout de même lamentable! J'y vois un manque de maturité évident du Conseil municipal, et je ne crois pas que nous trouverons de la sorte les solutions que le peuple attend de nous.

Tout à l'heure, ma préopinante des Verts a évoqué les travailleurs. Mais ils sont nombreux à se rendre au centre-ville en voiture pour travailler et ils en ont besoin. Songez par exemple aux livreurs, qui doivent accéder aux commerces avec leur véhicule. Vous le savez comme moi, Mesdames et Messieurs de la gauche! Alors pourquoi vous opposer à ce qui ne relève que du bon sens? Pourquoi ne pas vouloir une étude globale qui nous amène à trouver ensemble des solutions? Si nous continuons ainsi à nous opposer de manière infantile, nous n'en trouverons aucune et nous serons encore là dans vingt ans à mener les mêmes combats stériles qui opposent les rues piétonnes et les parkings! Bref, nous continuerons de parler dans une situation qui n'aura pas changé...

**M. Alexis Barbey** (L). Pour rebondir sur les propos de mon préopinant démocrate-chrétien, j'aimerais dire qu'il n'y a absolument rien de scandaleux à mener un débat sur les rues piétonnes au sein du Conseil municipal. On peut bien avoir une vision nostalgique d'une Genève sans voitures et se livrer aux évocations bucoliques que nous avons entendues tout à l'heure... Il n'empêche que, aux yeux des libéraux, les rues piétonnes posent deux types de problèmes, dont nous débattons à longueur de soirée au Conseil municipal.

Le premier problème concerne la sécurité, et le deuxième l'accès aux zones piétonnes. Pour ce qui est de la sécurité, c'est simple: interdisez la circulation automobile dans une rue, elle sera un coupe-gorge à partir de 21 h 30! Plus personne ne la traversera à ces heures et il sera impossible d'y garantir la sécurité, car n'importe quoi pourra se passer incognito, en toute impunité.

Le deuxième problème, selon nous, concerne l'accessibilité des rues piétonnes. A Genève, en fonction des lois en vigueur, il n'y a pas de rue sans commerces au rez-de-chaussée des bâtiments. Or les commerçants ont aussi le droit que nous nous occupions de leurs problèmes. Nous devons leur garantir que leurs clients éventuels pourront accéder facilement à leur commerce en se rendant à proximité des rues piétonnes en voiture ou au moyen de transports publics performants. Ces deux problèmes sont évidents à nos yeux. Il s'agit de ne pas se voiler la face pour ne pas les voir, mais de les examiner calmement au sein d'une commission.

On peut bien dire qu'il suffit de renvoyer la motion M-783 en commission, afin de trouver des solutions dans ce cadre plutôt qu'en séance plénière. Mais nous tenons à avoir des garanties sur deux points: le premier, évoqué dans notre amendement, est la nécessité d'un accès à des parkings aux alentours des rues piétonnes. Le deuxième pourra être examiné en commission; il s'agit de trouver un moyen de pallier les problèmes de sécurité dus à la désertification des rues piétonnes dès qu'il fait nuit. A ces deux conditions, les libéraux seront prêts à entrer en matière sur la motion M-783 et à la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme le souhaitent ses auteurs. A défaut, nous la refuserons.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne dirai que quelques mots, car il me semble que le problème a été posé de manière tout à fait pertinente au cours du débat qui vient d'avoir lieu dans cette enceinte. Je voudrais simplement vous rappeler que la Ville est soumise à certaines exigences. En 2016, nous serons sanctionnés par la loi fédérale pour ne pas avoir agi – si nous ne le faisons pas entre-temps – sur les 33 rues ayant dépassé les taux d'alerte en matière de pollution sonore et atmosphérique. Nous devons alors payer des indemnités pour ne pas avoir assaini ces nombreuses rues de notre ville.

Cependant, comme l'a signalé une conseillère municipale, grâce au travail de pèlerin mené par les administrations municipale et cantonale, un certain nombre de nos concitoyennes et concitoyens ont décidé de renoncer à leur voiture. A ce phénomène s'en ajoute un autre: de plus en plus de gens délaissent leur voiture au profit du scooter, et leur scooter au profit du vélo – ils se rendent compte que c'est meilleur pour leurs artères! En effet, le nombre de cyclistes est en augmentation. Ces éléments nous donnent l'espoir de pouvoir un jour réconcilier des positions qui semblaient irréconciliables, grâce à cette politique des petits pas.

J'ai reçu, aujourd'hui même, une lettre qui m'a fait éminemment plaisir. Elle émane de l'Association des commerçants et artisans du quartier des Grottes et de l'Association des voisins de la place des Grottes, qui se sont entendues pour

proposer un aménagement visant à la piétonisation de la place des Grottes; il s'agit de délimiter l'emplacement de toute une série d'édicules pour permettre aux commerçants de vaquer à leurs occupations. Grâce à cette politique des petits pas et à la volonté d'une catégorie toujours plus importante de la population d'adopter la mobilité douce, j'espère pouvoir aménager d'autres zones piétonnes à Genève au cours des prochaines années, ce qui fera la joie des bambins et des personnes âgées, notamment. Nous en reparlerons demain à la commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre de la présentation du plan directeur communal.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Lathion est refusé par 35 non contre 32 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 35 non contre 32 oui.*

**Mis aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 44 oui contre 23 non.**

**Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (quelques abstentions).**

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre demandant de lier la motion M-784, intitulée «Pour des étés plus rafraîchissants, des buvettes», et la motion M-785, intitulée «Place des Nations: de l'eau et pas un gobelet!».

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** Je propose que nous débattions de ces deux motions ensemble, puisqu'elles ont le même objet!

**M. Alexis Barbey (L).** Pour considérer que ces deux objets puissent être liés, il faut considérer que le débat porte sur les buvettes – et non sur les places, puisque les lieux concernés ne sont pas les mêmes dans ces deux motions. Les libéraux adopteront ce point de vue et plaident pour que nous délibérions conjointement sur les motions M-784 et M-785.

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Il s'agit bien de deux motions différentes: l'une traite des buvettes en général, l'autre concerne un endroit précis – la place des Nations – qui a ses particularités. A mon sens, les motions M-784 et M-785 ne peuvent être débattues ensemble, car leurs objets sont différents et elles n'ont pas

la même finalité. Telle est la raison pour laquelle nous refuserons de lier ces deux points de notre ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio** (S). Je m'exprime en tant que cheffe de groupe socialiste. Mon groupe, motionnaire dans les deux cas, est d'accord de traiter conjointement les motions M-784 et M-785. Je signale cependant que, si elles semblent avoir une orientation commune, quelques nuances les distinguent – sinon, nous n'aurions déposé qu'une seule motion! Mais pour la bonne avancée de nos travaux, nous accepterons de ne faire qu'un seul débat sur ces deux objets...

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que, de toute façon, il y aura deux votes.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de lier le traitement des motions M-784 et M-785 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

**5.a) Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Véronique Paris et Martine Sumi: «Pour des étés plus rafraîchissants, des buvettes» (M-784)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'aménagement constant des parcs, quais, promenades et places, afin de rendre ces lieux plus agréables;
- que bon nombre d'habitant-e-s et touristes profitent de la période estivale pour se promener et apprécier ces lieux;
- que, hormis quelques cafés-restaurants souvent hors de prix, trop peu de buvettes permettent de se rafraîchir et de se reposer dans ces endroits,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir l'ouverture de buvettes et de petites terrasses attenantes, durant une période déterminée;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4822.

Motions: créer des buvettes

- d'établir une liste des sites qui permettraient leur implantation;
- de lui présenter un projet de crédit à cet effet dans les meilleurs délais, afin que la population puisse enfin se rafraîchir et prendre le temps de la flânerie d'une manière plus agréable.

**5.b) Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Véronique Paris, Martine Sumi, Annina Pfund et Mary Pallante: «Place des Nations: de l'eau et pas un gobelet!» (M-785)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le nouvel aménagement de la place des Nations, inauguré en 2007, et offrant enfin un espace digne de la Genève internationale;
- que ce lieu reste aussi celui des revendications des communautés, des minorités, des représentant-e-s populaires et culturels de tous les pays;
- que l'Organisation des Nations Unies comme la chaise *Broken Chair* sont devenues des symboles visités par les touristes du monde entier, qui viennent nombreux-ses sur cette place;
- que cette esplanade est également devenue un lieu de promenade agréable, très prisé durant la période estivale, tant par les adultes qui ont plaisir à s'y retrouver que par les enfants qui jouent avec les jets d'eau;
- que, malgré le nombre croissant de personnes qui prennent possession de cet espace, aucune buvette ni lieu d'accueil ne permettent d'agrémenter cet endroit et de donner ainsi un côté plus accueillant à cette place,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de buvette et de terrasse dans la périphérie immédiate de la place des Nations, en adéquation avec l'esprit urbanistique de la place et qui serait ouverte durant une période déterminée.

*Préconsultation*

**M. Roland Crot** (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je m'exprime au sujet de la motion M-784. Voilà l'exemple type d'une motion qui ne répond à aucun besoin. Ses auteurs tentent de justifier l'implantation de buvet-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4822.

tes dans des endroits comme les quais ou les promenades de Genève, mais on se demande s'ils se sont déjà rendus une fois sur place! Faites le tour des quais, Mesdames et Messieurs les motionnaires, comptez le nombre de glaciers qui s'y trouvent et celui des cafés situés à une ou deux minutes à pied du bord du lac! Vous observerez que la concurrence est plutôt rude...

Demander un crédit supplémentaire – c'est-à-dire encore de l'argent des contribuables – pour agir dans un domaine qui dépend de toute façon de l'initiative privée, c'est faire preuve d'une obsession de la dépense supplémentaire pour n'importe quoi, et non d'une saine gestion de notre municipalité!

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Pour ma part, je m'exprime au sujet de la motion M-785. Il y a quelques années, nous avons voté un crédit important pour aménager la place des Nations. Or cette dernière est destinée à un autre usage que de devenir une buvette au milieu de jets d'eau, entre les pieds d'une chaise géante. Songez à tous les inconvénients que cette situation provoquerait, chers collègues! Il y a déjà assez d'établissements – restaurants et autres – aux environs, qui entendent continuer à prospérer.

Mais ce qui me gêne profondément, dans la motion M-785, c'est qu'elle ne respecte pas la symbolique de la place des Nations. C'est un endroit où les gens doivent pouvoir s'exprimer, et non pas forcément pique-niquer. *Brocken Chair* est le symbole d'un grave problème dans notre monde et notre société. A notre avis, il est important que ce lieu reste un espace historique privilégié de concertation, de discussion, de réconciliation, de revendication. Il ne doit pas devenir un endroit où l'on vient boire des coups; je répète qu'il y a déjà assez d'établissements aux alentours où le faire. Nous estimons qu'il est important de préserver l'image de la place des Nations en tant que lieu où les gens peuvent s'exprimer quand cela est nécessaire, et non pas en tant que bistro.

**M. Miguel Limpo** (Ve). La motion M-784 est particulièrement intéressante pour les Verts, car elle s'inscrit parfaitement dans le type de ville que nous souhaitons. Créer davantage de buvettes contribue sans conteste à une plus-value pour notre cité. Premièrement, il s'agit d'avoir plus de convivialité et, surtout, de permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public. Monsieur le président, je vous prie de transmettre à M. Crot la remarque suivante: à la lecture de cette motion, je constate qu'il y est question de parcs, de quais, de promenades et de places – il ne s'agit donc pas seulement de la zone se situant au bord du lac!

Les parcs, les quais, les promenades et les places peuvent encore être mieux valorisés à Genève. Nous devons donner envie à chaque citoyen de notre ville et

## Motions: créer des buvettes

de notre canton, ainsi qu'aux touristes, d'y passer plus de temps, d'y boire et d'y manger. En somme, il s'agit de transformer ces espaces publics en de véritables espaces de vie. La multiplication des buvettes permettra également de développer de nouvelles structures dans les quartiers les plus excentrés.

En outre, les Verts estiment que l'on pourrait profiter de la motion M-784 pour développer des buvettes alternatives, comme cela se fait à la promenade des Lavandières avec la barge, par exemple. Nous proposons donc l'amendement suivant, qui consiste à compléter la première invite de la motion M-784:

*Projet d'amendement*

«— de prévoir l'ouverture de buvettes et de petites terrasses attenantes, durant une période déterminée, *en collaboration notamment avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire*;»

Quant à la motion M-785, même si elle est étroitement liée à la motion M-784, nous la trouvons moins intéressante, car elle concerne un cas précis et s'inscrit donc dans un processus ultérieur.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il y a quelque chose d'éminemment authentique dans ces deux motions M-784 et M-785: c'est le fait que leurs auteurs sont en tout cas des clients assidus des buvettes! Tout le monde le sait... L'un d'entre eux en est même le fournisseur, il s'agit donc de gens qui sont tous bien placés pour prendre position au sujet des buvettes!

Mais ce que l'on peut dire clairement, à la lecture de ces deux motions, c'est que leurs auteurs ne sont pas des entrepreneurs. Ils n'iraient jamais eux-mêmes ouvrir une buvette à l'un des endroits qu'ils mentionnent dans ces textes. Les gens qui désirent ouvrir des buvettes en tant qu'entrepreneurs repèrent un besoin à un endroit donné et essaient d'y répondre en créant une entreprise qu'ils exploitent pour leur profit. Mais ici, il ne s'agit que de vœux pieux! C'est bien de vouloir rendre la ville plus accueillante et plus animée, mais on ne peut pas créer de force des entreprises à des endroits que des commissions de droit divin auraient déclarés favorables à l'exploitation d'une buvette. Mesdames et Messieurs, si un endroit de notre ville s'y prête, des gens proposeront d'y ouvrir un établissement sans attendre que la municipalité décide que cela doit se faire. Si la Ville se met à forcer les gens à ouvrir des buvettes, cela ne provoquera que des catastrophes économiques!

Si nous reconnaissons qu'il est bon de vivre dans une cité où l'on a le choix de plusieurs lieux où se restaurer et boire un verre sans forcément devoir se rendre

dans un restaurant, nous ne pensons pas qu'il appartienne à la Ville de décider à ce sujet. Les bonnes buvettes sont celles qui sont exploitées par des gens compétents en la matière, et non pas par des politiques statuant sur ce qui doit être fait.

**M. Grégory Baud** (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion M-784 demande l'installation de buvettes supplémentaires dans les parcs, sur les quais, les promenades et les places de Genève. Mais les quais sont déjà bordés de buvettes et de restaurants, tout comme les places, les parcs et les promenades. Il en va d'ailleurs de même des boulevards, eux aussi bordés d'établissements publics. En fait, bien que l'on déplore la disparition de certains débits de boissons dans notre ville, elle en regorge déjà. N'importe quel exploitant de restaurant le dira: la concurrence est rude, il y a trop d'établissements où se restaurer! Quant à la motion M-785, il nous paraît pour le moins saugrenu de vouloir installer une buvette au milieu de la place des Nations simplement parce que, au goût des motionnaires, il n'y en a pas assez aux alentours.

J'aimerais revenir plus précisément sur la question des parcs. A notre avis, ils ne sont pas destinés à la consommation d'aliments et de boissons. Il est d'ailleurs amusant que la gauche nous présente un projet visant à introduire la civilisation de consommation jusqu'au milieu de nos parcs! Ce sont des lieux où l'on se délasse, où l'on a d'autres activités que la consommation. Certaines expériences l'ont déjà montré; je pense notamment au parc Bertrand, où une petite buvette avait été installée et a disparu dans des circonstances un peu compliquées. Pour l'avoir vécu – c'était agréable, certes – j'ai d'abord pensé que la motion M-784 relevait peut-être d'une bonne idée. Cependant, il faut savoir que l'installation d'un débit de boissons dans un parc, qui n'est pas un lieu adéquat pour cela, transforme la population qui le fréquente. Or ce n'est pas ce que nous voulons!

Les parcs répondent à des besoins particuliers, et les restaurants et les buvettes à d'autres besoins tout aussi particuliers. A mon avis, les endroits adéquats pour l'installation de ce genre d'établissements en sont déjà équipés: les quais sont bordés de très nombreuses buvettes, les promenades et les places aussi. Par conséquent, nous refuserons les deux motions M-784 et M-785.

**M<sup>me</sup> Mary Pallante** (S). Je m'exprimerai surtout sur la motion M-785 concernant la place des Nations. Comme cela a été dit tout à l'heure, cette place située au cœur du quartier des institutions internationales est un endroit symbolique; des minorités s'y réunissent pour revendiquer leurs droits et de nombreux touristes s'y rendent. Mais ce n'est pas seulement un lieu de passage pour ces gens-là, c'est aussi un endroit destiné aux habitants des alentours, aux familles qui viennent s'y promener en été et profiter du beau temps avec les enfants.

La place des Nations a été réaménagée dernièrement, certes, mais il y manque quelque chose! Les enfants y jouent, mais les parents ont besoin d'aller s'asseoir quelque part et de boire un verre. Or, ils ne peuvent pas le faire à proximité. C'est pour cette raison que nous demandons au Conseil administratif de présenter un projet de buvette et de terrasse, si ce n'est sur la place des Nations elle-même, du moins aux alentours.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je craignais en refusant le traitement conjoint des deux motions M-784 et M-785 est en train d'arriver: on mélange tout! Madame Pallante, vous avez dit tout à fait justement que la place des Nations est un endroit particulier, mais vous n'en avez pas tenu compte dans la suite de votre intervention.

Quant à la motion M-784, je n'y reviendrai pas longtemps, car il existe déjà suffisamment d'endroits pour se désaltérer dans notre ville. Les commerçants qui ont pignon sur rue se battent pour se sortir des difficultés dues à la concurrence. En effet, il y a énormément de bistros et de restaurants, et il devient extrêmement difficile, pour leurs exploitants, de faire leur trou. On sait bien que les restaurants changent de propriétaire et de gérant à longueur d'année!

J'en reviens maintenant à la motion M-785 et à cet endroit particulier qu'est la place des Nations. Si elle a été construite et réaménagée sans buvette, c'est qu'il y avait une raison à cela et que l'on voulait lui donner une certaine image. A l'époque, je le rappelle, le crédit pour ces travaux a été voté sans amendement et il n'était pas question d'y installer une buvette. Il est faux de prétendre qu'il n'y a pas d'établissements publics où se restaurer aux alentours. Que les enfants aiment s'amuser sous les jets d'eau, c'est bien, mais cela ne justifie pas la transformation de cette place en lieu de pique-nique.

Cet emplacement doit garder son caractère initial et son image symbolique à l'entrée du Palais des Nations, que tout le monde visite. La motion M-785 demande la création d'une buvette «dans la périphérie immédiate de la place des Nations», mais qu'est-ce que cela signifie? Sur les voies de tram? Ce n'est pas possible! Pour notre part, je le répète, nous n'entrerons pas en matière sur un projet qui vise à installer un lieu de restauration sur le quadrilatère de cette place.

**M. Christian Lopez Quirland** (S). Chères et chers collègues, nous ne nous attendions pas à ce que notre projet soulève tant de passions! J'essaierai de vous expliquer ce que nous demandons, dans les deux motions M-784 et M-785, en les distinguant bien, même si nous avons choisi d'en débattre conjointement.

Commençons par la motion M-784. Notre demande part d'un constat extrêmement simple: à notre avis, il y a lieu de continuer à développer la convivialité dans notre ville en créant des buvettes. En effet, de tels établissements favorisent la cohésion sociale et un certain mélange intergénérationnel déjà observables à certains endroits. A titre d'exemples, je citerai la barge située près du Bâtiment des Forces motrices (BFM) et la buvette installée à côté du Musée des sciences. Cette dernière, mise en place grâce au soutien de la Délégation à la jeunesse et confiée à l'Association Jobs, a très bien fonctionné pendant l'été. De telles buvettes ont généralement beaucoup de succès, car elles répondent à un réel besoin chez les consommateurs – à savoir les passants et les promeneurs, qui doivent pouvoir trouver où se restaurer ou, au moins, se désaltérer.

Nous pensons donc que réfléchir à une politique d'augmentation des buvettes à Genève pendant l'été n'est pas demander la lune! La motion M-784 stipule clairement qu'il s'agit de mesures à prendre «durant une période déterminée», à savoir en été. Ce faisant, les socialistes aimeraient atteindre trois objectifs principaux.

Tout d'abord, ces buvettes pourraient être confiées à des associations représentant l'économie sociale et solidaire; nous soutiendrons donc l'amendement des Verts dans ce sens. Ces gens-là ne sont pas dénués de sens du commerce et de la gestion, et ils ne se contentent pas de demander des sous à la Ville de Genève pour exploiter un établissement! Au contraire, les organisations qui gèrent parfaitement leurs finances sont très nombreuses dans le monde de l'économie sociale et solidaire. Rien d'étonnant à cela: la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) implique la nécessité d'une gestion parfaitement transparente des comptes de ce genre d'associations. Notre premier objectif est donc de permettre à ces dernières d'exploiter des buvettes, afin de faire de l'insertion professionnelle.

Notre deuxième objectif serait, de manière ponctuelle, d'octroyer la gestion de ces établissements à des associations à but non lucratif mais caritatives. Elles sont actuellement très nombreuses à avoir besoin d'argent et à pouvoir le faire. Et pourquoi ne pas permettre à des familles de bénéficier de prix réduits sur les boissons vendues à ces endroits? Tel est notre troisième objectif.

A notre sens, il est évident que l'ouverture de ces buvettes ne doit pas se faire au détriment des cafetiers et restaurateurs dans un esprit de concurrence. Si tel était le cas, l'ajout de nouveaux établissements n'aurait aucun sens. J'attire votre attention sur deux exemples d'établissements privés, Mesdames et Messieurs. Vous connaissez certainement La Terrasse, située à côté des bains des Pâquis: elle est pleine en permanence les soirs de beau temps, en été. Elle est très fréquentée par les jeunes et par des internationaux. Le deuxième exemple que je voulais mentionner est celui de la buvette Le Paradis, sur le quai Turrettini, qui rencontre elle aussi un immense succès. Pourquoi ne pas envisager d'autres projets asso-

ciatifs de ce genre dans des parcs, au fil du Rhône, pour compléter ce dispositif? C'est dans ce but, Mesdames et Messieurs, que nous vous invitons à voter la motion M-784.

Quant à la motion M-785, je veux bien que la place des Nations soit un lieu de recueillement où les gens peuvent exprimer dignement leurs idéaux politiques. Mais je me suis rendu à plusieurs manifestations à cet endroit – vous transmettez mes propos aux membres de l'Union démocratique du centre, Monsieur le président – et il n'y avait pas une goutte d'eau à boire, pas un robinet! Vous voulez demander au peuple kurde d'aller boire aux petits jets d'eau de cette place, c'est bien cela? Ce que nous demandons, ce n'est pas obligatoirement l'installation d'une buvette qui fera des affaires en vendant des saucisses et des hamburgers, mais au moins un lieu où se restaurer. Je rappelle que, sur la place des Nations, les personnes qui viennent manifester sont souvent obligées de pique-niquer et d'apporter leurs boissons dans des bouteilles en plastique.

Pour toutes ces raisons, chères et chers collègues, nous vous demandons tout simplement de renvoyer les deux motions M-784 et M-785 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Je m'exprime à titre personnel, indépendamment de la position de mon groupe. Les gens qui fréquentent la place des Nations ont le droit de prendre un petit verre, après avoir manifesté! Pour moi aussi, c'est un endroit symbolique, mais j'aimerais qu'il y ait une buvette sur cette place.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Je suis commerçante, et j'ai entendu des propos hallucinants depuis quelques minutes! Si certaines personnes ont besoin de connaître des adresses de buvettes dans un périmètre de 200 m autour de la place des Nations, j'en ai au moins cinq à leur donner! Mais je ne le ferai pas en public, car je ne suis pas ici, ce soir, pour faire de la publicité.

On oublie un peu trop souvent que, depuis l'abolition de la clause du besoin, en 1997, le nombre de buvettes a quadruplé à Genève. Un commerce sur deux fait faillite après une année! Pourquoi? Malheureusement, de nombreuses personnes incompetentes ouvrent des buvettes et ne savent pas ce qu'est un chiffre d'affaires, un bénéfice net... J'en passe, et des meilleures! Qui plus est, nous avons également des problèmes en matière de normes d'hygiène, car elles sont de plus en plus rigoureuses. La plupart des gens ignorent qu'elles changent tous les six mois et n'ont jamais entendu parler de compresseur, de chambre froide, de chambre de congélation, de contrôle de température...

Le groupe radical estime que le petit nombre de personnes vraiment qualifiées pour la restauration est insuffisant pour justifier la création de buvettes n'importe où. Nous devons tenir compte des questions de santé publique et ne pas oublier qu'un certificat de cafetier coûte cher – or c'est le moins que l'on puisse exiger des exploitants de buvettes. J'insiste sur ce point: rares sont ceux qui ont réellement les compétences requises pour ce faire.

J'ajoute que créer de nouvelles buvettes en été, c'est instaurer une concurrence avec des commerces ouverts toute l'année, qui paient un loyer toute l'année et qui doivent continuer à le payer pendant l'été, même si leur chiffre d'affaires baisse à cause des établissements temporaires installés à proximité. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions pas prendre en considération les motions M-784 et M-785.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Le groupe socialiste revendique le droit à la réflexion sur la création de nouvelles buvettes. Mais vous lui direz, Monsieur le président, que l'on n'engage pas la dépense publique et l'argent des contribuables en demandant des crédits supplémentaires pour ce faire, comme c'est le cas dans la troisième invite de la motion M-784. La situation financière actuelle ne prête pas à rire, nous en avons déjà parlé lors des séances plénières de la semaine dernière. En l'occurrence, nous considérons qu'il est indécent de demander un crédit de ce genre pour une motion bien inutile.

Telle est la différence de concept qui sépare les socialistes des libéraux: quant à nous, nous n'acceptons pas l'interventionnisme municipal venu d'en haut pour la création de buvettes, laquelle devrait relever de l'initiative privée de celles et ceux qui non seulement en ont le projet, mais qui ont également, comme l'a dit la préopinante radicale, la formation nécessaire pour assumer cette charge. Je rappelle à mon tour que les commerçants actifs toute l'année rencontrent les difficultés que l'on sait, vu le nombre important d'établissements divers – bars, cafés et restaurants – qui existent déjà actuellement.

Pour revenir à l'économie sociale et solidaire, nous avons bien vu le résultat de ce type de gestion ces derniers jours, avec l'affaire des bains des Pâquis. Les libéraux se permettent donc d'émettre des doutes et refusent de croire que ce mode d'exploitation d'établissements publics est sain. A entendre le discours des socialistes, on voit bien qu'ils n'ambitionnent pas d'améliorer la qualité de vie des habitants de notre ville – puisqu'il y a déjà pléthore de lieux de restauration – mais qu'ils poursuivent un objectif purement politique, voire électoral. Voilà que les masques tombent! Pour toutes ces raisons, il est hors de question, pour le groupe libéral, de soutenir les motions M-784 et M-785.

**Le président.** Monsieur Rubeli, vous avez déjà parlé deux fois...

**M. Pascal Rubeli** (UDC). C'est exact, Monsieur le président, mais nous traitons de deux motions à la fois et je pense que cela justifie une double intervention sur chacune d'elles!

**Le président.** Non, elles sont liées!

*M. Pascal Rubeli.* C'est justement ce que je ne voulais pas, d'ailleurs!

**Le président.** Allez-y, Monsieur Rubeli...

*M. Pascal Rubeli.* Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Lopez Quirland. Il vient de nous dire que les personnes qui viennent manifester sur la place des Nations emportent des boissons achetées ailleurs, à des prix certainement inférieurs à ceux des buvettes. J'ose croire que ces gens respectent les lieux et n'y laissent pas leurs déchets. Si tel était le cas, on nous le dirait certainement. Les socialistes souhaitent de la vente à cet endroit particulier de notre cité. Ils ne veulent donc rien d'autre qu'une action commerciale de plus! Je le répète: nous pensons que cela n'est pas nécessaire et que la place des Nations mérite un meilleur traitement.

**M. Christian Lopez Quirland** (S). Monsieur le président, vous transmettez à nos collègues libéraux et radicaux, ainsi qu'à ceux de l'Union démocratique du centre, que je suis extrêmement étonné de leur réaction. On dirait qu'ils ont peur de la concurrence entre commerçants, alors qu'ils sont les apôtres de la main invisible de la concurrence à tout crin! Et voilà qu'ils craignent des associations à but non lucratif qui feraient de l'insertion professionnelle en faveur de jeunes ou de demandeurs d'emploi! Mesdames et Messieurs de la droite, si vous avez peur de cette concurrence-là, c'est que cela ne va vraiment pas sur vos rangs ni dans le monde de l'économie privée.

Je le répète: il est question d'intervenir dans des lieux où la création de buvettes associatives n'instaurerait pas de concurrence envers d'autres cafetiers et restaurateurs. Il faut que nous puissions le faire! Il s'agit de permettre à des associations de favoriser des jeunes et des demandeurs d'emploi. Voilà ce que signifie faire de la politique au niveau social en ville de Genève.

**M. Grégory Baud** (R). Je serai bref. Ces deux motions M-784 et M-785 sont tout simplement mal foutues! Cela fait un moment que l'on nous parle de buvet-

tes associatives installées à des endroits sans concurrence, mais pourquoi cela ne figure-t-il pas dans le texte de ces motions? Le débat a d'abord porté sur l'installation de buvettes un peu partout dans les parcs, sur les quais et les avenues de notre ville, et nous voilà en train de discuter l'implantation de buvettes à des endroits précis, gérées par des associations précises, dans un but et un cadre précis... Pour ma part, je conseillerais aux motionnaires de rédiger des motions plus précises! A cette condition, ils seraient peut-être mieux soutenus...

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Le Parti démocrate-chrétien a toujours défendu les petites et moyennes entreprises. Monsieur le président, vous transmettez mes propos au préopinant socialiste. Si un commerce existant voit un commerce analogue s'installer à proximité, que celui-ci soit à but non lucratif ou pas n'empêchera nullement le fait que c'est de la concurrence! Si nous voulons vraiment défendre les commerçants, nous devons y songer.

**M. Alexis Barbey (L).** Le groupe libéral a une proposition à faire à M. Lopez Quirland, pour ces buvettes qui n'entreraient pas en concurrence avec d'autres établissements déjà présents. Je crois qu'il existe encore un petit périmètre au milieu des bois de Versoix, et un autre dans les bois de Jussy, où il n'y a effectivement pas d'autres établissements publics à proximité...

Il faut revenir sur terre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Il n'y a pas d'endroit, en ville de Genève, où l'établissement d'un nouveau débit de boissons ne porterait pas ombrage à un autre. Qu'on le veuille ou non, Genève est ce qu'elle est, c'est-à-dire un endroit où le commerce fait florès, où de nombreux commerçants sont déjà installés sur l'espace disponible. C'est aussi le cas de la place des Nations, de même que de la plupart des places de la ville.

J'en viens maintenant à la proposition de confier des buvettes à des associations issues de l'économie sociale et solidaire. On excusera le libéral un peu obtus que je suis de s'exprimer là-dessus comme je vais le faire... De quoi s'agit-il, au juste? Le Conseil municipal déciderait d'ouvrir des établissements gérés par ce genre d'associations et largement soutenus par les deniers publics, qui auraient pour caractéristique principale de faire du déficit année après année, sous prétexte de réinsertion professionnelle... Ce n'est pas sérieux! J'ajoute que cela serait aussi un très grand handicap pour l'économie déjà existante de la Ville de Genève. Voilà des plaisanteries auxquelles nous ne devrions pas nous livrer. *(Quelques applaudissements.)*

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord rendre

## Motions: créer des buvettes

hommage au véritable auteur de ces deux motions M-784 et M-785, qui s'est appliqué ce soir, comme il vient d'en faire la démonstration, à permettre à la buvette du Conseil municipal de fonctionner pleinement durant les longues minutes de ce débat... Je salue donc le président du Conseil municipal, en qui vous aurez reconnu l'auteur de ces deux motions!

Ces dernières ont naturellement préoccupé le Conseil administratif dans sa préparation à la séance plénière de ce soir. Nous avons estimé qu'il ne faut pas prendre le gobelet à moitié plein pour un gobelet à moitié vide, et que la Ville était déjà assez performante en matière d'installations saisonnières. En réalité, elle devrait plutôt s'atteler à mettre un peu d'ordre dans leur gestion actuelle.

Je citerai ici trois exemples de buvettes – appelons-les ainsi, pour généraliser – qui nous ont posé un certain nombre de problèmes dans un passé récent. Dans ces trois cas, les bases légales fondamentales au niveau de l'application des règlements et de la protection que nous avons pour nous passer éventuellement d'un gérant indélicat faisaient défaut.

Le chalet du parc Bertrand a fait couler beaucoup d'encre et a suscité de nombreux débats dans cette enceinte. Je ne prends pas position à ce sujet, mais je signale simplement que la présence d'un débit de boissons dans ce parc a généré un certain nombre de problèmes. Le Café-Restaurant de l'île Rousseau a été un véritable scandale pendant des années, mais, heureusement, nous y avons mis un terme au mois de septembre dernier, et je salue l'action de ma collègue Salerno pour parvenir à ce résultat. Nous espérons que l'île Rousseau sera bientôt réhabilitée à la faveur des travaux qui y sont prévus et que nous pourrions y réimplanter prochainement une buvette d'un autre type. Je citerai encore – et mon collègue Pagani ne me contredira pas – les difficultés que nous rencontrons avec toute une série d'exploitants actuels. Je ne leur jette pas la pierre, mais je dis simplement que, pendant des années, on les a fait attendre dans la perspective d'investissements qui ne sont finalement pas devenus réalité. Je parle évidemment des exploitants des quais de la rade.

En matière de buvettes, il faut donc agir avec parcimonie en se demandant quels sont les endroits vraiment adéquats pour les accueillir. Si l'on installe ce genre d'établissements n'importe où, je le souligne, on trouble le jeu économique. C'est déjà le cas depuis la suppression de la clause du besoin, en ce qui concerne les débits de boissons installés à Genève. J'insiste sur le fait que ce domaine est particulièrement délicat.

J'aimerais souligner aussi un aspect dont je me rends bien compte, en ma qualité de magistrat en charge du domaine public. Dès que l'on installe une buvette avec terrasse attenante pour viser à la convivialité et à l'échange social, on engendre toute une série de nuisances. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas créer de buvettes et de terrasses, mais qu'il y a un arbitrage à faire en matière

d'usage accru du domaine public à caractère saisonnier. Sur les quelque 800 terrasses genevoises, une trentaine posent problème aujourd'hui. Si nous nous lancions à la légère dans l'implantation de buvettes et d'installations saisonnières supplémentaires, sans avoir réglé au préalable ces problèmes avec lesquels nous sommes aux prises actuellement, nous irions au-devant de grandes difficultés et d'un engorgement accru de la buvette de la commission des pétitions...

Je souligne également que le Conseil administratif – c'est un peu paradoxal que ce soit moi qui le dise – se refuse à une marchandisation de l'espace public et il veut agir avec parcimonie sur l'implantation de ce type d'établissements. Cela nécessite une réflexion que nous sommes prêts à mener avec vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais qui implique de poser au préalable certaines bases fondamentales sur l'exploitation potentielle de ce type de buvettes. Jusqu'à présent, lorsqu'on en créait une, il pouvait s'avérer très difficile de se débarrasser des gérants, au cas où ils ne nous convenaient pas.

J'en viens maintenant au cas spécifique de la motion M-785 concernant la place des Nations. Je peux comprendre que certains aient le gosier sec lorsqu'ils vont manifester et protester sur cette place – même en silence. J'aimerais vous rendre attentifs, Mesdames et Messieurs, à un élément que j'avais déjà transmis, à l'époque, au groupe socialiste, mais j'ignore si d'autres en ont eu connaissance: le domaine public communal, sur la place des Nations, se limite strictement aux rues et à l'intérieur de l'espace où est située *Brocken Chair*. La zone nord où se trouve l'aubette – c'est le nom générique des bâtiments sur rez qui abritent Publi-phone – est sur le domaine public cantonal. Il en va de même pour la boucle de rebroussement du tram, qui aurait pu, par hypothèse, accueillir une buvette. Nous n'avons pas la maîtrise foncière de ce site et nous ne pouvons donc pas y développer tous les projets que nous voulons.

En guise de conclusion, j'ajoute que le Conseil administratif a une vision à plus long terme pour ce site. Dans la perspective du projet de la Maison de la paix et de son campus, nous prévoyons l'installation, sur le bas de la parcelle, de différents éléments, parmi lesquels – c'est une réflexion que nous pourrions mener, pourquoi pas? – une buvette ou un débit de boissons. Mais j'insiste sur le fait que cet élément ferait partie d'un plan d'ensemble. Après avoir dépensé des sommes considérables pour l'aménagement de la place des Nations, il s'agit de ne pas gaspiller l'espace et de ne pas gâcher la perspective. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons de refuser ces deux motions M-784 et M-785.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Limpo est refusé par 40 non contre 24 oui (1 abstention).*

*Mise aux voix, la motion M-784 est refusée par 40 non contre 20 oui (1 abstention).*

*Mise aux voix, la motion M-785 est refusée par 49 non contre 14 oui (1 abstention).*

**6. Motion du 12 mars 2008 de MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux: «Pour la mise en place d'une véritable culture du contrôle en Ville de Genève et un renforcement de l'audit interne» (M-787)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le rapport de la Cour des comptes relatif au Service des achats présenté le 11 mars 2008 relève des «difficultés de collaboration» avec le/la membre du Conseil administratif en charge de ce service;
- que la culture du contrôle en Ville de Genève est lacunaire;
- que le contrôle de gestion, indispensable à la poursuite de la démarche du budget par missions et prestations comportant des objectifs et des indicateurs, doit être renforcé;
- la qualité et la nécessité du travail du Contrôle financier de la Ville;
- le projet de déménagement du Contrôle financier de la Ville qui l'éloignera des services audités;
- qu'il est nécessaire de renforcer la fonction d'audit interne en Ville pour soutenir les missions du Conseil administratif et celles du Conseil municipal;
- que le Contrôle financier de la Ville cumule les fonctions d'auditeur externe et d'auditeur interne;
- que ces deux fonctions ne sont pas compatibles (l'auditeur externe doit notamment donner son avis sur l'audit interne),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place un système coordonné de contrôle interne dans l'administration de la Ville basé sur une analyse des risques, conforme aux normes internationales communément admises;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4822.

- d'améliorer le contrôle de gestion déjà mis en place, notamment pour permettre au Conseil municipal de voter un budget par prestations;
- de transformer le Contrôle financier de la Ville en véritable entité d'audit interne et de renforcer son indépendance par rapport au Conseil administratif;
- d'examiner la possibilité de confier l'audit des comptes annuels de la Ville à la Cour des comptes pour décharger le Contrôle financier de la Ville de cette tâche.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-787 part de plusieurs constats. Depuis quelques années se sont développées de nouvelles pratiques: l'audit externe, l'audit interne, le contrôle interne, le contrôle de gestion, ainsi de suite. Cela concerne bien sûr les entreprises privées, mais aussi et surtout les collectivités publiques, qui font face à des défis importants en termes de gouvernance et de gestion des risques. De nouvelles règles s'imposent maintenant dans ces domaines. Il s'agit, par exemple, de la question des qualifications professionnelles ou de l'indépendance des organes qui contrôlent les administrations.

Cette motion nous paraît urgente, car nous avons pu constater à plusieurs reprises que la culture du contrôle est quelque peu lacunaire en Ville de Genève. Je ne reviendrai pas sur certains écrits de la Cour des comptes au sujet des difficultés de collaboration avec certains magistrats...

Mais ce qui nous a le plus surpris, dans les constats de la Cour des comptes, c'est le rôle que le Conseil administratif fait jouer au service du Contrôle financier. En effet, le Contrôle financier n'a pas seulement un rôle d'auditeur externe, comme le prévoit la loi et son règlement, mais il a aussi pour mission de compléter aux lacunes des services en matière de gestion interne en les aidant à mettre en place des procédures de gestion. Voilà qui est pour nous très problématique, évidemment, puisque la tâche première du Contrôle financier est bien de vérifier la mise en place du contrôle interne dans les services; or il ne peut pas le faire en toute indépendance, s'il a lui-même mis en place des procédures dans ce sens!

La motion M-787 demande donc de renforcer le contrôle de gestion à l'intérieur de l'administration – puisque c'est là, selon nous, qu'il y a le plus de problèmes – pour encourager la mise en place du budget par prestations et la gestion par objectifs. Depuis quelques années, lors du débat budgétaire, nous travaillons sur la base d'un document appelé «Budget par missions et prestations», qui comporte des objectifs indicateurs. Nous pensons que la Ville de Genève suit là une très bonne voie, et nous souhaitons l'encourager dans ce domaine. En effet, pour le moment, la qualité des documents qui nous sont transmis est insuffisante pour que nous puissions vraiment nous baser sur eux lors de l'examen du budget.

En outre, selon les nouvelles normes en matière d'audit interne et externe, les deux activités – exercées aujourd'hui par le Contrôle financier – sont incompatibles. En effet, le rôle de l'organe d'audit externe est de certifier les comptes et de porter un jugement sur la qualité du système de contrôle interne, et donc de l'audit interne. Ce qui ne peut, bien entendu, pas être fait si le même service se charge des deux types de contrôle!

Telle est la raison pour laquelle la motion M-787 demande également d'examiner la possibilité de confier l'audit des comptes de la Ville à la Cour des comptes, afin de respecter les nouvelles normes en matière d'indépendance, mais aussi et surtout pour renforcer les activités d'audit interne du Contrôle financier. Nous avons pu constater l'utilité et la nécessité de son travail, mais il faut savoir que ses employés passent environ un tiers de leur temps à contrôler les comptes de la Ville. Nous pensons qu'il serait beaucoup plus utile de renforcer sa mission d'audit interne et de confier le travail d'audit externe à la Cour des comptes. Nous avons déjà abordé cette possibilité, lors d'une discussion avec les représentants de la Cour des comptes en commission des finances, et cela n'a pas semblé leur poser de problème particulier.

Mais nous aurons certainement l'occasion de mieux nous expliquer sur les tenants et les aboutissants de cette motion quelque peu technique en commission des finances, à laquelle nous demandons son renvoi.

### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Il est évident que les contrôles sont indispensables, d'autant plus que, selon les propos du chef du Département cantonal des finances, l'honnêteté n'est aujourd'hui plus considérée comme une priorité, au contraire de la réussite à tout prix. Nous voulons donc de véritables contrôles, indépendants de l'exécutif et, par conséquent, à l'abri d'éventuelles influences de sa part.

Cependant, les vérifications renforcées, la mise en place de nouveaux systèmes et les transformations en matière de contrôle, ainsi que les autres suggestions émises dans la motion M-787, ne vont pas dans le sens d'une simplification et d'un allègement des pratiques de l'administration. Les graves dysfonctionnements que nous avons – hélas – constatés ces dernières années ne sont pas dus à de mauvais systèmes, mais à l'imperfection de la nature humaine. Aucune de nos lois ne saurait améliorer cette dernière, sauf une orientation différente du corps électoral; c'est un problème auquel l'Union démocratique du centre travaille.

Dès lors, vouloir surcharger l'administration de systèmes supplémentaires équivaut à ce que font certains avec une loi: si elle n'est plus appliquée, on crée

une nouvelle loi, sans réaliser qu'en agissant ainsi on ne procède en réalité qu'à un affaiblissement général de la législation. Ayant la conviction que les outils pour atteindre les objectifs recherchés existent déjà, nous ne soutiendrons pas la motion M-787, en souhaitant toutefois que la volonté politique d'appliquer les procédures soit réelle de la part de ceux dont c'est le devoir légal.

Enfin, il nous apparaît contradictoire d'inviter le Conseil administratif à transformer le Contrôle financier en entité d'audit interne, d'une part, et de confier l'audit des comptes de la Ville à la Cour des comptes pour décharger le Contrôle financier, d'autre part. Cette situation mérite, à tout le moins, quelques éclaircissements.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le groupe démocrate-chrétien, cosignataire de la motion M-787, la renverra à la commission des finances. Comme le préopinant de l'Union démocratique du centre, nous sommes d'avis que nous devons éviter d'ajouter des contrôles aux contrôles. Mais il est très important que nous puissions assurer une coordination de ces contrôles, et la motion M-787 va dans ce sens. Il est vrai que l'on a déjà ajouté des contrôles aux contrôles... Finalement, dans l'administration, on a souvent l'impression qu'il y a plus de gens qui contrôlent que de gens qui travaillent! Pour notre part, nous souhaitons arriver à un certain équilibre, et seule la coordination entre les différentes instances et une meilleure répartition des tâches nous permettront d'atteindre ce résultat. Pour cette raison, chers collègues, nous vous invitons à voter cette motion et à la renvoyer à la commission des finances.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Les Verts renverront également la motion M-787 à la commission des finances, car améliorer nos outils de gestion et de contrôle revient à diminuer les risques financiers que l'on fait courir à la Ville de Genève. Ainsi, nous ne ferons donc que lui rendre un grand service! Je suis un peu surpris d'entendre certains préopinants affirmer que séparer l'audit interne et l'audit externe – élément de base, si nous voulons un minimum de risques – signifie en fait ajouter des contrôles aux contrôles.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste est tout à fait favorable au renforcement du Contrôle financier de la Ville. Nous sommes parfaitement d'accord de viser à sa plus grande indépendance, notamment face au Conseil administratif. Nous nous souvenons de l'affaire de la rue du Stand; à cette occasion, nous avons travaillé de près tant avec le Contrôle financier qu'avec le Conseil admi-

nistratif de l'époque, et nous avons constaté quelles étaient les difficultés, voire les failles du système.

Mais renforcer des structures de contrôle pour en arriver à contrôler les contrôleurs, nous n'y sommes pas favorables, car c'est inutile. Nous disposons déjà des outils réels, et nous ne voyons pas pourquoi en développer d'autres. Ce d'autant plus qu'une telle démarche multiplierait les emplois à créer et coûterait très cher. Les audits ne sont pas gratuits! Quant à faire appel une nouvelle fois à la Cour des comptes, nous pouvons évidemment l'envisager, mais elle a déjà beaucoup de travail et elle ne nous serait pas plus utile que le Contrôle financier. Je le répète, c'est lui qui est vraiment efficace! Il a les moyens de l'être, et à défaut nous pouvons renforcer ses moyens.

C'est vrai, il y a eu des dysfonctionnements en Ville de Genève. Mais nous les avons vus! Cela prouve bien que le système déjà en place est performant. Je rappelle que l'Etat ne constitue pas une garantie pour éviter toutes les erreurs. Lorsque le Canton a connu des errements dans le cadre de l'estimation de ses assiettes fiscales, il y a deux ou trois ans, ce sont les services financiers de la Ville qui ont décelé le problème du reliquat et qui l'ont signalé au Canton; lui n'y avait vu que du feu! Cela montre bien que le système que nous avons mis en place en Ville de Genève est parfaitement utile et efficace, mais que l'on peut, ici ou là – notamment en ce qui concerne le Contrôle financier – lui donner encore plus d'indépendance et de pouvoir. Nous sommes prêts à le faire.

Mais nous ne sommes pas prêts à voter la motion M-787, pour la simple raison qu'elle n'a pas d'utilité particulière à nos yeux. Elle complexifiera inutilement la situation, et nous en arriverons peut-être même à instituer ce qu'on appelle une «usine à gaz». Nous n'en avons pas besoin!

**M. Alexandre Chevalier** (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral, cosignataire de la motion M-787, la renverra à la commission des finances. Nous tenons à souligner le bon travail effectué aujourd'hui par le Contrôle financier, mais nous voulons aussi insister sur le fait qu'il faut aller plus loin pour lui donner une plus grande indépendance. Il est nécessaire d'avoir un véritable audit interne aussi bien qu'un véritable audit externe, c'est-à-dire de faire comme les grandes institutions bancaires et les institutions privées. Il faut distinguer l'auditeur externe – dans le cas présent, nous proposons la Cour des comptes, car elle nous semble bien indiquée pour effectuer ce travail – et l'auditeur interne, à savoir un Contrôle financier avec des capacités accrues et, surtout, plus d'indépendance par rapport au Conseil administratif.

A propos de l'affaire du 25, rue du Stand, vous transmettez à M. Deshusses, Monsieur le président, que ce n'est pas parce que l'on règle une situation

une fois que ce sera toujours le cas. Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle affaire similaire, d'où la nécessité d'avoir dès aujourd'hui des outils de gestion et de contrôle des risques complémentaires, d'une part, efficaces et indépendants, d'autre part. Telle est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi de la motion M-787 à la commission des finances.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Le groupe A gauche toute! trouve la motion M-787 vraiment excessive, bien qu'il considère, en première lecture, qu'elle comporte des éléments intéressants. Ses auteurs mesurent-ils ce que représente le fait de confier à la Cour des comptes les comptes de la Ville de Genève, qui s'élèvent à 1,2 milliard de francs? C'est insensé! La Cour des comptes est déjà débordée de travail! Quant à la bonne gestion des risques par les banques, évoquée tout à l'heure sur les bancs libéraux en guise de modèle pour la Ville, je crois que nous en avons eu une merveilleuse démonstration durant cette année...

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis interloqué par la réaction de mon collègue Zaugg. Vous savez comme moi que, jusqu'à présent, la Cour des comptes a eu à se saisir des comptes de la Ville de Genève à propos de certains objets, notamment du département dirigé par M<sup>me</sup> Salerno. Par conséquent, je ne pense pas que cet organe de contrôle soit incompetent ou incapable d'effectuer sa tâche avec le regard critique que nous revendiquons tous, dans cette République!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est le contrôle du contrôle. La motion M-787 vise à «ajouter une couche» à un système qui pourrait, éventuellement, ne pas fonctionner... Avant d'assumer ma charge actuelle, j'ai fait beaucoup de critiques depuis l'extérieur, mais j'ai changé depuis que je suis à l'exécutif.

Au milieu des années 1990, l'Etat a inscrit dans la loi que chaque département et chaque service devaient mettre en place un contrôle de gestion et un contrôle financier. Malheureusement, bien que la volonté politique existe, l'Etat n'est pas parvenu à instaurer un contrôle financier systématique dans chaque département et chaque service; encore aujourd'hui, il peine à le faire. Maintenant que je suis conseiller administratif, je comprends mieux pourquoi! Je vous assure, Mesdames et Messieurs, que c'est difficile! Il faut à la fois assumer le travail quotidien de manière organisée, prendre des risques après les avoir correctement évalués, et assurer le contrôle de ces dispositifs. Quand on travaille de manière très assidue – et aussi très stressante – le contrôle passe bien souvent au second plan.

Dès le début de cette législature, le Conseil administratif s'est attaché à faire en sorte qu'un certain nombre de services bien définis – notamment le Contrôle financier – fonctionnent correctement. C'est le cas, et vous l'avez relevé. Il y a quelque chose de paradoxal, dans la motion M-787: le Conseil municipal est l'organe de contrôle du Conseil administratif – c'est-à-dire des investissements et du budget de la Ville – et personne ne le conteste; mais voilà que vous voulez vous décharger de ce contrôle financier en le confiant à la Cour des comptes! C'est étonnant, du point de vue de votre responsabilité de conseillères et de conseillers municipaux. Je le répète, je trouve cette position paradoxale.

Quant à nous – je crois m'exprimer au nom du Conseil administratif – nous avons la ferme volonté d'assurer un contrôle de gestion qui ne soit pas un handicap pour l'administration, mais également, comme dans certaines entreprises très dynamiques, de mettre en place des structures de contrôle en vue d'augmenter l'efficacité du service public. Nous devons pouvoir recevoir des signaux d'alerte en cas de risques trop importants pris par l'administration, afin de réagir très rapidement. Nous sommes en train de mettre sur pied des tableaux de bord qui vont dans ce sens, et que nous aurons peut-être l'occasion de présenter à la commission des finances. Mesdames et Messieurs, le sort de la motion M-787 vous appartient. Toujours est-il que le contrôle du contrôle nous apparaît superflète...

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je ne veux pas me faire le héraut du contrôle pour le contrôle... mais j'aimerais quand même que nous revenions au bon sens! Vous savez comme moi, chers collègues, que la Ville a dû affronter des affaires assez désagréables, dans le domaine du logement ou des fermages municipaux. Chaque fois, l'intervention d'un organe de contrôle externe s'est finalement avérée nécessaire. Je crois donc que la Cour des comptes est quelquefois utile, et la motion M-787 va dans ce sens. Je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais tout simplement essayer de vous appeler à une certaine distance par rapport aux événements passés et à reconnaître que, dans certains cas, l'intervention extérieure est une nécessité pour la Ville de Genève.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis assez surpris de la tiédeur de certains au sujet de la motion M-787 et de leur refus d'en discuter à la commission des finances. Il est extrêmement difficile d'en débattre ici, en séance plénière, car c'est une motion technique et j'ai l'impression que certains d'entre vous ne comprennent pas ses tenants et ses aboutissants. En effet, il ne s'agit absolument pas d'ajouter du contrôle au contrôle, mais de mieux organiser le contrôle pour le rendre beaucoup plus efficace.

Actuellement, le Contrôle financier assume des tâches démentielles par rapport à son faible effectif. Or la Cour des comptes est parfaitement à même

d'assumer le travail que nous entendons lui demander, je vous le garantis. Je précise que la Cour des comptes est un organe cantonal. A ceux qui critiqueraient notre fréquent recours à la Cour des comptes, je me plais à signaler que le Parti radical était le seul à s'être opposé à sa création. Mais maintenant que cet organe existe – au même titre que d'autres instances de contrôle – il s'agit de savoir l'utiliser et d'en tirer profit pour mieux organiser les audits. C'est justement l'objectif de la motion M-787. Nous aimerions en débattre à la commission des finances et c'est pourquoi je vous remercie de lui faire bon accueil.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 32 oui contre 31 non.

## **7. Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)» (M-789)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la valeur patrimoniale de la Vieille-Ville;
- le nombre de touristes, d'habitant-e-s qui aiment y déambuler;
- les contraintes de cette flânerie dues aux nombreux véhicules parkés sur et hors des cases, ou en transit;
- l'absence totale d'une réelle zone piétonne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et les associations de commerçants afin:

- d'élaborer un projet de zone piétonne pour l'ensemble de la Vieille-Ville;
- d'interdire tout stationnement de véhicules dans ces rues;
- de permettre, à l'aide de bornes rétractiles, une circulation limitée aux habitant-e-s, ainsi qu'aux commerçant-e-s pour décharger leurs marchandises à des heures précises;
- d'encourager l'utilisation du minibus, ainsi que de tout autre moyen («funi-treille») pour se rendre dans la Vieille-Ville.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4822.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio** (S). Nous finirons probablement la soirée en discutant une fois de plus des zones piétonnes... Celle dont il est question dans la motion M-789 concerne notre bonne Vieille-Ville. Dès les années 1980, des initiatives populaires, des motions et des pétitions sont venues alimenter les débats du Conseil municipal et du Grand Conseil pour faire de la Vieille-Ville une zone piétonne. Nous savons toutes et tous que l'extension des zones piétonnes et tout projet de modification de l'accessibilité au centre-ville ont toujours suscité de vives polémiques; nous avons pu le vérifier tout à l'heure encore, quand nous avons abordé le sujet des zones piétonnes dans le débat sur la motion M-783.

Pourtant, nous devrions toutes et tous être d'accord avec des mesures en faveur d'une meilleure qualité de vie, qui permettent de disposer d'un environnement urbain plus agréable à vivre, mieux préservé des nuisances du trafic et plus sécurisant. A l'heure où des améliorations importantes ont été et sont amenées par le développement des lignes de tram, où des parkings publics permettent aux automobilistes de stationner leur véhicule en périphérie, les expériences ont montré que, dans de nombreuses villes, les gens font de plus grandes distances à pied. Cette tendance favorise leur visite dans les commerces et valorise un environnement qui contribue à l'accroissement des activités au centre-ville. C'est justement ce qu'a démontré, en 2002, une étude de l'Observatoire universitaire de la mobilité (OUM), qui portait sur l'extension des zones piétonnes au centre de Genève.

Aujourd'hui, de nombreuses rues en Vieille-Ville sont à priorité piétonne. Toutefois, lors des auditions et des débats de la commission de l'aménagement et de l'environnement, récemment encore, lors du traitement de la motion M-676 sur le «funitreille», nous avons constaté que de nombreux problèmes persistaient et qu'une meilleure desserte de la Vieille-Ville par la marche ou par des moyens de transport collectifs était nécessaire.

Toute nouvelle mesure à l'appui du plan piétons et de la politique de mobilité douce menée par le Conseil administratif est donc la bienvenue. C'est pourquoi les socialistes, attachés à l'amélioration de la qualité de vie en Vieille-Ville, invitent le Conseil municipal à renvoyer la motion M-789 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). J'aimerais tout simplement dire que nous aurions pu traiter cette motion M-789 conjointement à la motion M-783. Il me semble que tout a été dit sur les zones piétonnes, et nous n'avons pas envie de recommencer le débat avec les mêmes arguments, les mêmes intervenants, les mêmes

motionnaires et les mêmes perspectives. Nous voulons des zones piétonnes, c'est très bien, mais ne nous faites pas 50 motions pour ça!

**Le président.** A voir le nombre de personnes qui demandent la parole, Madame Wenger, vous n'êtes pas très écoutée...

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Revoilà le «funitreille»! Grand moment de blues... Mais cela ne changera pas grand-chose à notre position. Il est vrai que la motion M-789 est intéressante, puisqu'il y est question de limiter la circulation en ville. Mais il faut l'analyser de manière approfondie et bien en examiner les tenants et les aboutissants. En effet, elle ne demande pas seulement une limitation de la circulation, mais envisage en fait d'interdire toute circulation et tout stationnement de véhicules dans les rues de la Vieille-Ville. Evidemment, nous ne pourrons pas entrer en matière sur cette invite-là. Il en va de même pour les bornes rétractiles réservées aux habitants et commerçants, afin de leur permettre de décharger des marchandises «à des heures précises». Il faut être plus souples dans cette démarche.

Pour ce qui est de trouver un moyen de grimper en Vieille-Ville autrement qu'à pied, j'y reste très favorable. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un grand débat sur le «funitreille», qui a été refusé à une voix près, il y a quelques mois... Mais restons sérieux! Nous voulons bien examiner la motion M-789, mais pas avec l'invite qui demande l'interdiction de la circulation et du stationnement en Vieille-Ville. Nous n'entrerons donc en matière sur cet objet que si ses auteurs déposent un amendement pour éliminer cette invite et la remplacer par une autre mesure.

Au sujet de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPBruit), que le magistrat Pagani aime à évoquer souvent, je la trouve pertinente pour la rue des Deux-Ponts, qui est traversée quotidiennement par 40 000 voitures; mais la Vieille-Ville est située dans une autre zone, et elle n'est heureusement pas confrontée aux mêmes problèmes de pollution sonore. Par conséquent, vu la formulation de la motion M-789 et malgré mon souhait de voir le «funitreille» se réaliser, nous refuserons l'entrée en matière.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** La motion M-789 vaut la peine d'être étudiée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, nous avons beaucoup discuté des zones piétonnes, ce soir, et les démocrates-chrétiens estiment justement que la Vieille-Ville doit devenir piétonne. Cette motion est intéressante également par son ouverture aux commerçants et aux habitants de la Vieille-Ville. Nous pensons que nous avons là un excellent objet d'étude.

Quant au «funitreille», que vient d'évoquer M. Rubeli, pourquoi ne pas revenir sur ce projet déjà évoqué à l'époque? Je pense que cela en vaudrait la peine, car nous aurions là un moyen original d'animer la Vieille-Ville. Les habitants, les touristes et tout le monde l'apprécieraient certainement. Le Parti démocrate-chrétien votera donc le renvoi en commission de la motion M-789.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Même si M<sup>me</sup> Wenger ne veut pas que nous recommencions tout le débat sur les zones piétonnes – je peux la comprendre! – je pense qu'il est pertinent de discuter conjointement des zones piétonnes et de la Vieille-Ville. Ce qui est proprement hallucinant, c'est que nous devions encore aujourd'hui déposer ce genre de motion! La Vieille-Ville est censée être piétonne depuis bien longtemps, et je ne comprends pas ce que toutes ces voitures y font. C'est vraiment incroyable! La motion M-789 marque notre réaction à cette situation et notre volonté que cette zone piétonne soit vraiment une zone piétonne respectée.

Il faut prendre des mesures pour empêcher le trafic motorisé de tuer la Vieille-Ville! Les vacanciers qui visitent n'importe quelle ville d'Europe sont toujours si contents, à leur retour, de nous expliquer combien il est agréable de flâner dans les vieilles villes! Pourquoi ne parvenons-nous pas à instaurer cela chez nous? Pourquoi la Vieille-Ville de Genève est-elle morte? Tout le monde le regrette! Mais qui aurait envie de passer son dimanche après-midi à zoner entre les voitures stationnées et celles qui roulent? Quand nous ramènerons enfin la vie en Vieille-Ville, ce sera au profit des commerces et des bistros, si chers à beaucoup d'entre nous; or cela ne sera possible que lorsque les voitures disparaîtront de ce périmètre. Les Verts sont favorables à une zone piétonne en Vieille-Ville et à 200 rues piétonnes en ville, vous le savez, chers collègues!

Néanmoins, la motion M-789 reparle du «funitreille», que nous continuons à refuser, de même que tout autre dispositif du genre escalier roulant. Je suis désolée pour M. Rubeli, qui se faisait déjà une joie de nous construire de jolies maquettes, j'en suis sûre! Mais j'aimerais rappeler à ce Conseil municipal que sa majorité a refusé le «funitreille». J'espère donc que nous ne recommencerons pas ce débat pendant trois mois ou plus à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cette dernière est actuellement aux prises avec le plan directeur communal, elle a donc des projets plus intéressants à examiner. Mais pour ce qui est de demander une zone piétonne en Vieille-Ville, nous voterons avec un immense plaisir la motion M-789.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà encore une motion inutile et mal rédigée! Pourquoi dis-je cela? Parce

que, dans les villes où des zones piétonnes ont été introduites, notamment dans les vieilles villes, elles ont été acceptées par la population après un très grand nombre de réunions. En outre, tous les travaux annexes nécessaires – je veux parler des parkings aménagés à l'entrée de ces quartiers – ont été effectués parallèlement.

Je suis très surpris de voir la motion M-789 émaner du groupe socialiste, sachant que ses représentants ont eu le plaisir de faire un voyage de commission en ville de Bordeaux. Cette cité est très piétonnisée, nous le savons bien, mais les zones piétonnes y ont été introduites de manière intelligente, notamment dans le centre historique, c'est-à-dire en construisant des parkings à l'orée des quartiers concernés pour leurs habitants.

Or la motion M-789 ne vise qu'à enfermer les habitants et les commerçants de la Vieille-Ville dans leur quartier à certaines heures. Nous n'y voyons pas la moindre velléité de discussion et de conciliation avec la population. Il s'agit donc à nouveau d'une motion dogmatique relevant du «tout contre la voiture». Mais on oublie un peu vite les personnes qui, pour des raisons privées ou de santé, doivent pouvoir accéder en voiture à leur logement en Vieille-Ville. Malgré ce que prétend la préopinante des Verts, cette motion contribuerait à tuer le petit commerce et l'artisanat en Vieille-Ville. Pour toutes ces raisons, nous nous y opposons.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe radical s'opposera lui aussi à la prise en considération de la motion M-789, pour différentes raisons déjà évoquées ce soir et sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Je souligne néanmoins les points suivants. Premièrement, cette motion fait double emploi avec la motion M-783, qui a les mêmes signataires. C'est à se demander s'ils n'ont rien de mieux à faire que de nous proposer de nous prononcer d'abord sur le général, et ensuite sur le particulier. Nous nous attendons donc à recevoir d'autres motions de ce genre sur le reste des quartiers à mettre en zone piétonne...

Deuxièmement, comme l'a relevé la préopinante des Verts, il nous semble que la première chose à faire, dans la Vieille-Ville, serait d'imposer le respect des règles en vigueur. A ce moment-là, nous verrions comment la situation évolue et les mesures qu'il convient de prendre pour que ce quartier particulier de notre cité recouvre sa valeur. Troisièmement, comme l'a rappelé mon préopinant de l'Union démocratique du centre, un certain nombre d'invites de ce projet de motion nous semblent pour le moins extrémistes, comme celle qui consiste à interdire tout stationnement de véhicule dans les rues de la Vieille-Ville, alors que certains de ses habitants ont des difficultés de locomotion et doivent accéder à leur domicile en voiture. De même, il nous paraît tout à fait excessif de vouloir

limiter à des heures précises la circulation des habitants et des commerçants dans ce quartier. Pour ces raisons, le groupe radical refusera l'entrée en matière sur la motion M-789.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 40 oui contre 20 non.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, j'ai une communication à vous faire de la part du bureau du Conseil municipal. Je vous rappelle que nous avons créé une formation pour la rédaction des rapports, afin qu'ils soient plus lisibles, plus clairs, plus condensés et mieux structurés. Une première date a été fixée au 19 novembre, et nous aimerions que vous puissiez vous inscrire au plus vite, c'est-à-dire avant la fin de la semaine. Merci de le faire, car je crois qu'il est important que nous recevions des rapports nous permettant de travailler de manière efficace.

## 8. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Ont été déposées les motions suivantes:

- M-833, de *MM. Jean-Charles Lathion, Gérard Deshusses, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Miguel Limpo, Christian Zaugg, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Sarah Klopmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Marie Chappuis, Catherine Buchet-Harder et Anne-Marie Gisler*: «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité»;
- M-834, de *MM. Alexis Barbey, Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et Laetitia Guinand*: «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA»;
- M-835, de *MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz*: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!».

**9. Interpellations.**

**Le président.** Nous avons reçu l'interpellation suivante:

- I-179, de MM. *Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Vincent Maitre, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys* et *Marie Chappuis*: «Qu'en est-il de l'application de la motion M-662 sur le congé paternité dans l'administration municipale proposée par le PDC?».

**10. Questions écrites.**

**Le président.** Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-298, de *M. Simon Brandt*: «Procédure municipale concernant les appels d'offres»;
- QE-299, de MM. *Jean-Louis Fazio, Grégoire Carasso* et *M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio*: «C'est où l'Institut et Musée Voltaire?».

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2622
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2622
3. Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M <sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Annina Pfund et Mary Pallante: «De l'air à la place Dorcière!» (M-782) . . . . .	2622
4. Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M <sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Christiane Olivier et Mary Pallante: «Pour une véritable politique de rues piétonnes» (M-783) . . . . .	2628
5.a) Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M <sup>mes</sup> Véronique Paris et Martine Sumi: «Pour des étés plus rafraîchissants, des buvettes» (M-784) . . . . .	2638
5.b) Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Véronique Paris, Martine Sumi, Annina Pfund et Mary Pallante: «Place des Nations: de l'eau et pas un gobelet!» (M-785) . . . . .	2639
6. Motion du 12 mars 2008 de MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux: «Pour la mise en place d'une véritable culture du contrôle en Ville de Genève et un renforcement de l'audit interne» (M-787) . . . . .	2651
7. Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M <sup>mes</sup> Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)» (M-789) . . . . .	2658
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2663

9. Interpellations . . . . .	2664
10. Questions écrites . . . . .	2664

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*